

(N^o 40.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1903

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets de l'exercice 1903.

(Voir les n^{os} 124 et 125, session de 1902-1903, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président-Rapporteur ; HANREZ, VAN DEN NEST, CANTILLION, BOËYÉ, CAPPELLE et FIÉVÉ.

MESSIEURS,

En l'absence de M. Mesens désigné comme rapporteur, j'ai l'honneur de vous faire rapport sur le Projet de Loi allouant au Gouvernement de nouveaux crédits provisoires sur les Budgets de l'exercice 1903.

La Commission estime que les faits sur lesquels est fondée la demande se passent de commentaire, et elle a l'honneur de vous proposer comme une nécessité l'adoption du Projet de Loi soumis à vos délibérations.

Le Président-Rapporteur.
Chevalier DESCAMPS.